



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention Ville d'Angoulême / Grand Angoulême Modalités d'utilisation
des installations aquatiques du Centre Nautilus - Activités sportives des
seniors**

DE20141006_32	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Patrick BOURGOIN	Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

**Convention Ville d'Angoulême / Grand Angoulême
Modalités d'utilisation des installations aquatiques du
Centre Nautilus - Activités sportives des seniors**

Vie Sportive
id : 559

Conseil municipal
6 octobre 2014

32

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

Dans le cadre des activités mises en place en direction des seniors en octobre 2009, des séances d'aquagym ont été proposées aux membres des clubs de retraités de la Ville d'Angoulême. A cet effet, chaque année, une convention précisant les modalités d'utilisation de NAUTILIS est signée.

Toutefois, il a été décidé d'accueillir uniquement les personnes résidant à Angoulême. Le nombre de séances par semaine a également été réduit de 3 séances en 2013/2014 à 2 séances en 2014/2015.

Sur la période allant du 22 septembre 2014 au 26 juin 2015 inclus, 63 séances d'une durée de 1 heure sont recensées, prévues les mardi et vendredi en période scolaire pour un groupe de 30 personnes maximum, encadrées par un éducateur de NAUTILIS et deux Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la Direction de la Vie Sportive d'Angoulême.

Lors de chaque séance, les participants doivent s'acquitter du droit d'entrée à la piscine (carte de 10 entrées), à l'exception des deux éducateurs en charge du groupe qui bénéficient de la gratuité. L'activité est gratuite pour les seniors qui, à l'issue du cours, bénéficient également d'un accès gratuit à l'espace balnéo.

La Ville prend en charge la mise à disposition de l'éducateur sportif de NAUTILIS pendant 1 heure soit 30€ TTC jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. A compter du 1er janvier 2015, une augmentation d'environ 2% pourra être appliquée par délibération du Conseil Communautaire. La facturation sera transmise périodiquement par le centre NAUTILIS à la fin de chaque période scolaire.

Le coût total calculé sur la période de référence s'élève à 1 915,20€ TTC, soit 21 séances à 30€ du 22/09/2014 au 31/12/2015 et 42 séances à 30,60€ (augmentation de 2% appliquée) du 01/01/2015 au 26/06/2015.

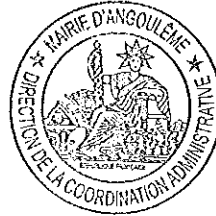
Afin de préciser les modalités particulières d'utilisation des installations de Nautilus, une convention est conclue pour la période du 22 septembre 2014 au 26 juin 2015.

Je vous propose donc d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

La dépense en résultant pour l'année 2014 (du 22/09/2014 au 31/12/2014 soit 21 séances), d'un montant de 630€ TTC est inscrite au Budget Principal 2014, Gestionnaire 43ANIMSPOR, Chapitre 011, nature 6042, NFA 40, opération EMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. J. J.", written over the right side of the official stamp.

